

LES COMPLÉTIVES À ANTÉCÉDENT SONT-ELLES DES RELATIVES ?

Les grammairiens ne s'accordent pas pour expliquer les complétives latines du type :

[1] *Exspecto hoc ut uenias.*

J'attends que tu viennes.

Les uns considèrent la complétive comme une subordonnée complément d'objet, *exspecto hoc ut uenias* (« que tu viennes ») étant en quelque sorte l'équivalent de :

[2] *Exspecto aduentum tuum.*

J'attends ta venue.

La complétive, comme on dit, « commute » avec un substantif. Les autres préfèrent voir dans *hoc ut uenias* un substantif (*hoc*) suivi d'une relative (*ut uenias*). Il citent à l'appui de leur thèse des exemples comme :

[3] *Exspecto fortunam ut uenias.*

J'attends le bonheur de ta venue.

[4] Cic., *Verr.*, 2, 1, 140 : *Capiunt consilium [...] ut suscipiant ipsi negotium.*

Ils [les hommes de Verrès] prennent la décision de se charger eux-mêmes de l'affaire.

Le débat semble tourner en rond. Pourtant un examen attentif des complétives avec antécédent apporte, à notre avis, des arguments nets en faveur de la nature substantivale de ces subordonnées.

I. Deux analyses différentes des complétives à antécédent

A. La complétive comme équivalent fonctionnel d'un nom

On trouve dans ce camp la plupart des latinistes :

– Les grammairiens allemands : A. Dräger (*Historische Syntax der lat. Spr.*), Kühner-Stegmann (*Ausführliche Grammatik der lat. Spr.*). Ainsi, K.-S. écrivent, p. 171 :

Comme les subordonnées ne sont que des éléments de la principale servant à déterminer ou à compléter, et qu'elles ne font pour ainsi dire que présenter des concepts sous la forme d'une phrase, elles correspondent ainsi, selon le rapport grammatical qu'elles entretiennent avec la principale, aux éléments ou constituants de la phrase simple, qui sont exprimés sous forme de substantifs, d'adjectifs ou d'adverbes. On distinguera donc des propositions substantives, adjectives et adverbiales¹.

K.-S. précisent en note que cette théorie de la phrase a été appliquée pour la première fois à l'allemand par le grammairien S. A. Herling.

– Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*) : on sait que, dans l'esprit de Tesnière, la translation consistait dans une véritable transformation morphologique des syntagmes propositionnels en substantifs.

– Marius Lavency : « les complétives sont commutables avec *id*, compléments de verbes ou sujets de proposition » (*Vsus*, I^{re} éd., p. 217).

– Chistian Touratier :

Parmi les SP [syntagmes propositionnels] qui commutent toujours avec un ProSN, les grammairiens distinguent des subordonnées interrogatives et des subordonnées non-interrogatives, [...] elles subdivisent les secondes en deux classes de subordonnées à savoir les subordonnées infinitives et les subordonnées complétives [...] (*Syntaxe*, p. 551).

– Guy Serbat :

Ce qu'on appelle proposition subordonnée est un constituant de la phrase (la macro-phrase) unique. Ce constituant, bien qu'il inclue un nœud prédictatif, est un nom *complexe*. À preuve, les possibilités de commutation, de coordination, de mise en apposition. [...]

[5] Cic. *Hoc proprium (est) animantium ut aliquid appetant*.

(*Linguistique latine et linguistique générale*, p. 31.)

1. *Da die Nebensätze nur bestimmende oder ergänzende Glieder des Hauptsatzes sind und so gleichsam nur Begriffe in der Form eines Satzes darstellen, so entsprechen sie nach ihrem grammatischen Verhältnisse zum Hauptsatz den Gliedern oder Bestandteilen des einfachen Satzes, welche durch das Substantiv, Adjektiv und Adverb ausgedrückt werden, und lassen sich daher als Substantiv-, Adjektiv- und Adverbialsätze unterscheiden.*

B. La complétive comme équivalent fonctionnel d'une relative

On trouve ici une majorité de romanistes, parmi lesquels Claude Muller, auteur d'un livre récent sur la subordination en français :

Les complétives romanes dérivent des relatives, corrélation type [...] Au terme de cet examen, l'opposition radicale entre la conjonction et le relatif ne sera plus de mise : contrairement à une vulgate actuelle, la conjonction n'est que la première manifestation de la cliticisation des relatifs (de leur « réduction » à tous les points de vue), ou plutôt de la cliticisation du corrélatif inférieur (le *que* des langues romanes, sous toutes ses orthographes et variations), soit du corrélatif inférieur (en français *ce* ; en allemand et en anglais également un démonstratif. (*La subordination en français*, Paris, Armand Colin, collection U, 1996, p. 5.)

Le latin tardif offrait deux paradigmes pour l'établissement d'un relais, puisque le système des corrélations issu de l'indo-européen proposait deux indéfinis neutres, l'un dans la principale, l'autre dans la subordonnée et de type relatif :

[6] *Dico eo, quod Paulus venit.*

qui se traduirait à peu près par :

« Je dis ceci, comme quoi Paul est venu. »

C'est le corrélateur inférieur qui est à l'origine de la conjonction universelle romane (dans certaines langues germaniques, c'est le corrélateur supérieur apparenté aux démonstratif : *that* en anglais, *daß* en allemand). (*Op. cit.*, p. 11.)

Précisons que les « relais » sont des éléments pronominaux qui font de la subordonnée un complément possible pour le verbe principal.

Le point de vue des romanistes est justifié par des considérations morphologiques. Les spécialistes d'ancien français hésitent sur l'étymologie de *que* : ils se partagent entre *quod* (Martel, Körting), *quid* (Diez, Lerch), *quia* (Rydberg) ou *quem/quae* (Jeanjacquet, Herman). Ils sont tentés d'en faire un « relatif universel » et d'y voir une résurgence du relatif indo-européen **k^w*-. Cette hypothèse est sans aucun doute séduisante, comme l'est le livre de Claude Muller qui s'appuie notamment sur les travaux de J.-Cl. Milner. Je voudrais cependant montrer qu'elle se heurte à la résistance des faits latins.

II. L'extrapolation à partir du cas de *eo quod* n'est pas historiquement acceptable

Le premier exemple cité par Herman (*La formation du système roman des conjonctions de subordination*, p. 48) est celui de *Peregrinatio Egeriae*, VIII, 2 (environ 400 apr. J.-C.) :

- [7] *Sunt duae statuæ excisæ, ingentes, quas dicunt esse sanctorum hominum, id est Moyses et Aaron ; nam dicent eo quod filii Israhel in honore ipsorum eas posuerunt.*

Il y a là deux statues gigantesques qui représentent, dit-on, les saints hommes Moïse et Aaron. On dit que les fils d'Israël les ont plantées là en leur honneur. (Traduction d'Hélène Pétré.)

La traductrice n'a pas tenu compte du futur *dicent*. Il faut comprendre en réalité : « On pourra le dire [qu'il s'agit des statues de Moïse et d'Aaron], **parce que** ce sont les fils d'Israël qui les ont plantées. » Il s'agit donc très probablement ici d'une subordonnée causale.

Cette construction, bien qu'assez rare en latin tardif, est néanmoins largement attestée. En voici un exemple presque contemporain (début du V^e siècle), moins sujet à caution, extrait du *De miraculis sancti Stephani protomartyris libri II*, livre I, chapitre 7 (des miracles s'opposent au déplacement des reliques de saint Étienne voulu par l'évêque d'Uzali) :

- [8] *Alium autem presbyterum, Donatum nomine, retulisse eo quod in ipso loco memoriae eundem episcopum nostrum uiderit sibimet e diuerso adstantem*

Quant à l'autre prêtre, nommé Donat, on a de lui un rapport comme quoi il avait vu à l'endroit même du mémorial notre évêque debout lui faisant face. (Trad. Groupe de recherches sur l'Afrique antique de Montpellier III.)

Eo quod est la leçon de huit manuscrits, *quod* celle de trois manuscrits qui ont en général tendance à corriger. Bien que l'auteur anonyme des *Miracles* écrive une langue assez classique, il emploie quelques vulgarismes et on ajoutera donc celui-ci à leur nombre. On notera toutefois la présence du subjonctif *uiderit* dans la subordonnée et non de l'indicatif comme dans l'exemple d'*Égérie*.

Eo quod est fréquent chez Isidore de Séville, évité par Grégoire de Tours (deuxième moitié du V^e siècle), mais se rencontre chez le Pseudo-Frédégaire (première moitié du VII^e siècle). Herman explique cet usage de la manière suivante : dans un premier temps, généralisation de *eo quod* à la place de *quod* causal (tendance à l'étoffement des morphèmes conjonctifs) – étape dont témoigne l'exemple d'*Égérie* –, puis extension aux complétives à la place de *quod*, à cause de l'homonymie. Ce processus paraît

plausible. Mais *eo* dans les textes tardifs est rarement détaché de *quod* et – de toute évidence – ne fonctionne pas comme un anaphorique et le tour ne saurait être considéré comme une généralisation de la construction corrélatrice.

III. Les complétives dites « explicatives »

Je me suis limité au cas des complétives par *ut* comportant un antécédent dans la principale dans un corpus de quatre auteurs : le théâtre de Plaute, les *Verrines* de Cicéron, les *Confessions* de saint Augustin (I-VI), et l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (II-VII). Ces observations ont été complétées par une consultation assidue du Gaffiot, de l'Oxford et du TLL. Bien que les relevés ci-dessous soient à peu près exhaustifs, l'objectif n'est pas de multiplier les exemples, car leur accumulation ne nous apprendrait pas grand chose ; nous préférons être attentif aux rapports que les complétives par *ut* entretiennent avec l'ensemble des constructions de chaque verbe.

Relevés

Plaute (théâtre complet)

Complétives par *ut* dénombrées, total : 738.

Avec corrélatif : *hoc* : 23 ; *id* : 22 ; *istuc* : 5 ;

relatif de liaison : 2.

= 4,3%

Avec corrélatif déterminé : *haec multa* : *Asin.*, 802 ;

hoc unum : *Aul.*, 365 (*unum* seul dans *Rud.*, 1090) ;

istuc unum : *Pseud.*, 942.

Substantif antécédent : *merces datur* (*Amph.*, 646) ;

periculum (*Asin.*, 531) ; *potestas* (*Amph.*, 848 ; *Capt.*, 935) ;

sententia (*Aul.*, 384) ; *condicio* (*Bacch.*, 1041) ;

mos (*Curc.*, 378) ; *factum* (*Merc.*, 567) ; *astutia* (*Mil.*, 238) ;

res (*Mil.*, 576 ; *Most.*, 706 ; *Rud.*, 717) ;

occasio (*Pseud.*, 285 ; *Rud.*, 926) ; *malum* (*Pseud.*, 493) ;

fallacia (*Pseu.*, 1154).

= 2,1 %

Cicéron, *Verrines*

Complétives dénombrées : 370.

Avec corrélatif : total 36 ; *hoc* : 20 ; *haec* : 3 ; *illud* : 2 ;

illa : 1 ; *ista* : 1 ; *id* : 9.

= 9,7 %

Avec corrélatif déterminé : *hoc nouum* (1, 55 et 2, 1, 23).

Avec substantif antécédent : *consilium* (2, 1, 140) ;

consuetudo (2, 1, 142 ; 2, 2, 129 ; 2, 2, 183 ; 2, 5, 19) ;

uis (2, 2, 148) ; *mos* (2, 2, 158 ; 2, 4, 79) ;

negotium (2, 2, 173 ; 2, 4, 93) ; *licentia* (2, 3, 29) ;
condicio (2, 3, 70 ; 2, 5, 58) ; *ratio* (2, 3, 112) ;
causa (2, 3, 170) ; *mandatum* (2, 4, 113) ;
crimen (2, 5, 75) ; *ius* (2, 5, 125 bis ; 2, 5, 168). = 5,1 %

Saint Augustin, *Confessions*, I - VI

Complétives dénombrées : 48.
 Avec corrélatif : *illud* : 1 (1, 20). = 2 %
 Avec corrélatif déterminé : 0.
 Avec substantif antécédent : *negotium* (1, 27), *nugae* (3, 18). = 4,2 %

Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, II - VI

Complétives dénombrées : 183.
 Avec corrélatif : *hoc* : 2. = 1,1 %
 Avec corrélatif déterminé : *unum* (IV, 14).
 Avec substantif antécédent : *consuetudo* (II, 30 et III, 31) ;
licentiam (V, 20). = 2,2 %

Ces relevés appellent plusieurs observations.

(a) Le nombre des substantifs susceptibles d'être joints à une complétive par *ut* reste faible ; ce nombre semble même légèrement diminuer en latin tardif (Augustin et Grégoire de Tours).

(b) Seul un tout petit nombre de substantifs reviennent plusieurs fois : *consuetudo*, *mos*, *condicio*.

(c) Dans de nombreux cas, on peut supprimer sans inconvénients le substantif, l'énoncé conserve son sens et reste correct sur le plan grammatical :

[9] Plaute, *Amph.*, 646 : (C'est Alcmène qui parle) [*id*] *modo si [mercedis] datur mihi ut meus uictor uir belli cluat satis mihi esse ducam.*

Si j'ai pour compensation que mon mari soit célébré comme vainqueur de guerre, je m'estimerai satisfaite.

La suppression est rendue possible par le fait que le verbe principal est lui-même susceptible de se construire avec *ut* : *dare ut* « accorder la faveur de » est largement attesté en latin, voir par exemple *Am.*, 647 et *Aug.*, *Conf.*, 1, 5.

[10] *Verr.*, 2, 2, 75 : *Verum si [hoc crimen] metuebas nequis suppositum abs te esse diceret ...*

Si tu redoutais cette accusation qu'on ne vînt dire que tu avais mis un autre à la place du chef des pirates ...

- [11] Aug., *Conf.*, 3, 18 : ... *perductus [ad eas nugas] ut crederem ficum plorare.*

... conduit à ces niaiseries de croire que le figuier pleure.

C'est aussi le cas de 1, 27 (*negotium proponeretur ut*).

(d) Quand la suppression n'est pas possible, il s'agit en général de substantifs dérivés de verbes construits habituellement avec une subordonnée par *ut* :

- [12] Cic., *Verr.*, 2, 4, 113 : ...*sese* [les délégués d'Henna] *haec mandata habere ut ad Verrem adirent*

Ils avaient pour mandat d'aller trouver Verrès.

La construction de *mandare* avec *ut* est ancienne :

- [13] Plaute, *Miles*, 956 : *Nam hoc negoti clandestino ut agerem mandatumst mihi.*

Car on m'a recommandé de mener cette affaire discrètement.

(e) Il se peut agir aussi de substantifs qui entrent dans des locutions consacrées par l'usage : *consilium capere ut*, *mihi consuetudo est ut*, *mos est ut*, *condicio est ut*, *ius est ut*, *habere rationem ut*, *ratio est ut* ...

La subordonnée par *ut* est beaucoup plus dépendante de la valence du verbe principal qu'on ne le laisse entendre généralement. Christian Touratier conclut dans le même sens. Tout en signalant l'existence des complétives dépendant d'un substantif (*Syntaxe*, p. 601), il précise que n'importe quel substantif n'est pas susceptible d'admettre une complétive :

Tous les lexèmes nominaux, ne sont pas susceptibles de recevoir une subordonnée comme épithète ou apposition. Seuls ceux qui appartiennent aux mêmes classes sémantiques que les verbes qui régissent des subordonnées complétives ou infinitives et ceux qui servent d'actant à ces même verbes peuvent se construire avec de telles subordonnées (p. 602).

J'irai simplement un peu plus loin. À mes yeux le substantif apparaît moins comme le véritable complément du verbe que comme une anticipation de la subordonnée, anticipation grammaticale (préciser la fonction de la subordonnée) et sémantique (orienter vers le sens de la subordonnée).

L'antécédent semble fonctionner comme un constituant du SP dont la subordonnée par *ut* est elle-même un constituant endocentrique. L'antécédent est également une expansion de la subordonnée, surtout lorsqu'il est déterminé.

Peut-être sur l'exemple suivant, tiré de Plaute :

[14] *Rud.*, 1090 : *Vnum te obsecro ut ted huius commiserescat mulieris.*

Je te supplie seulement d'avoir pitié de cette femme.

J'y vois confirmation : (1) que la subordonnée par *ut* est bien sentie comme l'équivalent d'un CO, puisque *unum* est à l'accusatif ; (2) que la subordonnée est le seul véritable CO, *unum* n'étant qu'une détermination de la complétive, car le verbe *obsecrare* n'admet pas de CO inanimé à l'accusatif dans une construction à double accusatif du type **aliquem aliquid obsecrare* à côté de *aliquem obsecrare ut* (même exemple dans *Merc.*, 241).

Plus probant est l'usage qui est fait par les auteurs de ce type de construction.

Intérêt grammatical de l'anticipation ...

... pour rendre possible une construction :

[15] *Cic.*, *Verr.*, 2, 3, 39 : *Ecquem putatis decumanum, hac licentia permissa ut tantum ab aratore quantum poposcisset auferret, plus quam deberetur poposcisse ?*

Y a-t-il, pensez-vous, quelque dîmeur, qui, la permission ayant été accordée d'enlever au cultivateur autant qu'il aurait demandé, aurait demandé plus qu'il n'était dû ?

Du point de vue sémantique *licentia* n'apporte pas grand chose à l'information donnée par *permittere* (*permittere* peut se construire directement avec *ut*), mais la présence du substantif est indispensable pour rendre possible l'ablatif absolu. On ne peut pas dire en latin classique **permisso ut*.

... pour déterminer la subordonnée en ut :

La subordonnée en *ut* – à la différence d'un substantif – n'est pas directement déterminable, la présence d'un antécédent susceptible de recevoir des expansions résout cette difficulté.

[16] *Verr.*, I, 55 : *Faciam hoc non nouum, sed ab iis qui nunc principes nostrae ciuitatis factum ut testibus utar statim*

Je ferai quelque chose qui n'est pas nouveau, mais qui a été fait par ceux qui sont maintenant les premiers citoyens de notre cité : j'appellerai immédiatement les témoins.

[17] *Aul.*, 220-1 : *Haud decorum facinus tuis factis facis ut inopem [...] inrideas.*

Tu commets le crime horrible de te moquer d'un pauvre.

- [18] *Amph.*, 185 : *Facit ille quod uolgo haud solent, ut quid se dignum sit sciat.*

Il se débrouille – ce qu'on ne sait pas souvent faire – pour se rendre justice.

Le déterminant est ici une relative.

Intérêt stylistique de l'anticipation ...

... pour un effet polyphonique:

- [19] Saint Augustin, *Conf.*, 1, 27 (Il s'agit du célèbre passage sur les exercices scolaires) : *Proponebatur enim mihi negotium animae meae satis inquietum praemio laudis et dedecoris uel plagarum metu ut dicerem uerba Iunonis irascentis.*

On me proposait, occupation vraiment déstabilisante pour mon âme [...], de réciter la tirade de Junon en colère.

Saint Augustin a souvent pour habitude de faire précéder l'exposé de ses errements anciens par un jugement de valeur, comme pour en conjurer l'évocation. On notera que, dans cet exemple, *negotium* n'est pas sémantiquement indispensable puisque *proponere* se construit avec *ut* dans la langue classique, mais le substantif est grammaticalement nécessaire pour servir de support aux déterminants.

... pour le plaisir d'un jeu de mots :

- [20] Plaute, *Pseud.*, 1193-4 : *Praeceptor tuus, qui te hanc fallaciam docuit ut fallaciis hinc mulierem a me abduceres.*

Ton maître, qui t'a enseigné la fourberie de m'enlever fourbement la femme (voir aussi, ci-dessus, *Aul.*, 220-1).

Conclusion

L'examen des faits exposés ici plaide contre l'existence d'une catégorie d'explicatives ou de relatives-complétives. La thèse de la subordonnée-substantive reste la plus satisfaisante, du moins en synchronie. Il en va peut-être différemment en diachronie. On ne peut pas manquer d'être sensible à la souplesse d'emploi de ce type de subordonnées qui ne correspondent pas toujours mécaniquement à un complément à l'accusatif : ainsi face à *clamare ut* « réclamer à corps et à cris que » (Aug., *Conf.* 4, 16 et 4, 19 bis), il n'existe ni en latin classique, ni en latin tardif de construction *clamare aliquid* « réclamer quelque chose ». On constate en outre que les auteurs n'ont pas tous le même usage et que cet usage a varié dans le temps. Saint Augustin, par exemple, emploie des complétives qu'on ne trouve que chez lui : *instare ut* « obtenir de haute lutte que », *habere ut*

« avoir la possibilité de », etc. Dans ce travail de renouvellement l'analogie a probablement joué un rôle considérable. Il est donc vain de vouloir assigner une origine unique aux complétives par *ut*.

Michel GRIFFE
Université P. Valéry - Montpellier III